INFOCOMMUNE DEC. 2009
N°95

Saint-Léger en Gaume



DEVOIR DE MÉMOIRE

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION TRIMESTRIEL

SOMMAIRE

- Le mot du Bourgmestre
- Vie communale
- Environnement
- Vie sociale
- Vie culturelle
- Vie sportive
- Vie touristique
- Petite enfance, jeunesse et enseignement
- Nos joies, nos peines
- Chronique léodégarienne







LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames, Messieurs,
Chers Léodégariens,

À l'occasion du dernier bulletin communal de l'année 2009, je pense qu'il est intéressant de faire le bilan de l'année écoulée.

Je commencerai donc par faire le point sur l'état de nos finances. Comme dit le dicton : « l'argent, c'est le nerf de la guerre ».

Le compte communal 2008, approuvé lors du conseil communal du 24 septembre, fait apparaître une situation financière saine.

Sur quinze ans, notre indépendance financière, c'est-à-dire la capacité pour la commune à rembourser tous ses créanciers à l'aide de ses fonds propres, est passée de 85 à 93%.
Et dans le même temps, notre degré d'endettement a diminué de 7%. Nous passons de 15 à 8%.

Nos taxes n'ont plus augmenté depuis de nombreuses années, sauf la taxe sur l'enlèvement des immondices et la redevance communale sur la distribution de l'eau. Comme toutes les communes de Wallonie, nous devons appliquer le coût-vérité. Je vous en ai parlé dans un précédent bulletin communal.

Nous faisons partie des communes wallonnes dont les taux des additionnels à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier sont les plus bas.

Si la bonne santé de nos finances nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité, nous devons rester vigilants et continuer à gérer notre commune en bon père de famille, car la crise économique fait sentir ses effets. De plus en plus de personnes éprouvent des difficultés financières et demandent l'aide de notre CPAS.

Au niveau des travaux, la priorité a été donnée à l'entretien et à la rénovation du patrimoine communal afin de l'utiliser au mieux.

Et dans ce cadre, quelques exemples de réalisations qui ont eu lieu cette année :

- L'ouverture d'une crèche à Meix-le-Tige dans l'ancien presbytère.
- La bibliothèque a maintenant une entrée indépendante et dispose de 2 locaux supplémentaires ce qui a permis à ses animatrices de développer d'autres activités.
- Le remplacement des vingt derniers châssis ''simple vitrage'' de la maison communale, ainsi que le renouvellement de la chaudière de la maison ''Glouden''. Nous avons obtenu 90% de subsides pour ces travaux qui nous permettent de faire de sérieuses économies d'énergie.
- Les travaux d'extension de l'école de Meix-le-Tige sont en cours.
- L'aménagement du parvis de l'église de Saint-Léger commencera après l'hiver. Le dossier est terminé et l'entrepreneur est désigné.
- Le curage du lac de Conchibois.
- Un audit de notre réseau de distribution d'eau est en cours. Nous devons avoir un contrôle en temps réel sur celui-ci afin d'anticiper les problèmes.
- De nombreuses améliorations de notre réseau d'égouttage devront être réalisées dans les 3 villages afin d'éviter les problèmes lors d'orages violents. Ils sont de plus en plus fréquents… et le nombre de maisons a fortement augmenté.
- D'autres projets de rénovation sont à l'étude, nous vous en reparlerons au fur et à mesure de leur aboutissement.
- Nous devons également être très attentifs à la propreté de nos 3 villages et à l'entretien de nos nombreux parterres de fleurs qui, l'été rendent les villages si accueillants. Félicitation à notre cercle horticole. Au classement des villages fleuris, Saint-Léger se classe à la 7° place.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne lecture.

Table des matières

Le mot du Bourgmestre ____ 2

Vie communale ____ 4
Heures d'ouverture de la maison communale ____ 4
Réservations des salles du complexe sportif et cafétéria ____ 4
Déclaration des systèmes d'alarme ____ 4

Environnement ____ 5
Challenge « Luxembourg, province propre et fleurie » ____ 5
Palette de couleurs ____ 5
Contrat de Rivière du Sous-Bassin Semois-Chiers asbl ____ 6
Tri des déchets ____ 7-8

Vie sociale ____ 9
Cours d'Anglais ____ 9
Réparation de la statue à Meix ____ 9
Fonds Social Chauffage ____ 9
Accueil Assistance ____ 10
Action Damien ____ 11
Iles de paix ____ 12
Bourse aux jouets ____ 12
Banque du temps ____ 12

Vie culturelle ____ 13
Devoir de mémoire – Voyage à Verdun ____ 13
Plaque commémorative ____ 13
« Faites » du Miel : un véritable succès de foule ! ____ 14
Galerie Franmi-DonPedro ____ 14

Vie sportive ____ 14
Le Street Basket ____ 14

Petite enfance, jeunesse et enseignement
Stages d'été 2009 ____ 15
Journée « Place aux Enfants » - 17 octobre 2009 ____ 16
Plaines 2010 ____ 16
Joujoumobile ____ 16
Patro ____ 16
Message du Service Accueil et Prévention ____ 17

Nos joies, nos peines ____ 18

Chronique léodégarienne ____ 19

VIE COMMUNALE



ATTENTION!!! A partir du 1er janvier 2010, les heures d'ouverture de la Maison Communale seront modifiées

A partir de cette date, le secrétariat communal sera ouvert au public :

- du lundi au vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 - le samedi : de 09h00 à 12h00

Nouvel horaire à partir du 1er janvier 2010

	8H	9H	10H	11H	12H	13H	14H	15H	16H	17H
LUNDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT		
MARDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT		
MERCREDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT		
JEUDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT		
VENDREDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT		
SAMEDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT						
DIMANCHE										

Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger
Rue du Château, 19 - B-6747 SAINT-LEGER

Tél : +32 (0)63 / 23.92.94
Fax : +32 (0)63 / 23.95.82

www.saint-leger.be
commune.saint-leger@publilink.be

Réservation des salles du Complexe sportif et cafétéria à partir de septembre 2009

Vous souhaitez réserver le complexe sportif ou la cafétéria ?

Les réservations des salles du complexe sportif, seront faites auprès de Madame **Katleen SOBLET**, secrétaire de l'ASBL centre sportif et culturel de St-Léger et employée communale,

en journée, de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, du lundi au vendredi,
par téléphone au 063/58.99.28 ou par mail :
katleen.soblet@publilink.be

Vous pouvez également contacter l'Administration communale au n° 063/23.92.94.

Déclaration des systèmes d'alarme

Depuis le 1er septembre 2009, les détenteurs d'un système d'alarme doivent s'enregistrer dans la banque de données du SPF Intérieur (AR du 25.04.2007, Art. 7, § 2, 1°). Tous les systèmes d'alarme devront être enregistrés avant le 1er mars 2010. La déclaration doit obligatoirement se faire via le site internet de police-on-web (www.policeonwb.be)

Afin de permettre l'encodage aux personnes qui ne disposent pas d'une liaison internet ou ne possèdent pas un sabot électronique permettant de lire les cartes d'identité électroniques, un ordinateur avec connexion internet et lecteur de cartes d'identité électroniques est mis à la disposition du public à la Maison Communale.

Veuillez vous adresser au guichet du secrétariat communal si vous désirez bénéficier de ce service.



Challenge « Luxembourg, province propre et fleurie »



Le challenge «Luxembourg, province propre et fleurie» existe depuis 1983 et 26 villes et villages de la province de Luxembourg avaient participé à ce tout premier concours provincial de décoration florale.

Pour Le Challenge 2009, 57 inscriptions ont été enregistrées, dont celle de notre commune.

Tous les participants ont fait preuve d'originalité, de créativité et d'un dynamisme remarquable pour embellir les espaces publics et ainsi rendre notre commune plus conviviale.

Comme vous l'avez constaté nos trois villages ont été fleuris remarquablement cette année !

Ce n'est pas moins de **5.000** plants de Bégonias, Stipa, Cosmos, Impatiences Pétunias, Géraniums,… qui ont été plantés.
« Aux Hayettes » à Chatillon et au Complexe de Saint-Léger, trois nou-







veaux grands parterres ont vu le jour. De nouvelles idées sont également venues agrémenter nos parterres de fleurs : ruches, vélos, bassines et tonneaux, etc.



Pendant une journée bien remplie, une équipe dynamique composée de bénévoles de notre commune, du Cercle Horticole et d'Ouvriers communaux, ont parcouru ± 70 endroits à embellir.

Leur travail enthousiaste nous a permis de nous classer à la **7e place** du challenge « Luxembourg, province propre et Fleurie » organisé par la Province.

Etre dans le top 10 sur 57 participants, nous pouvons en être fiers !



Nombreuses sont les personnes qui circulent dans notre Commune et qui sont sensibles à cette belle réalisation florale !

MERCI à toutes les personnes qui participent à l'embellissement de nos villages.

Palette de couleurs

Adoption d'une palette de teintes d'enduits pour les façades sur la commune de Saint-Léger
En sa séance du 15.10.2009, le Conseil communal a décidé d'adopter une palette de teintes d'enduits autorisés sur la commune de SAINT-LEGER (villages de Saint-Léger, Châtillon et Meix-le-Tige). Le C.w.a.t.u.p. prévoit déjà l'application de ces teintes.

Le collège a simplement souhaité étoffer cette palette de couleurs afin de laisser plus de choix à nos concitoyens tout en respectant les teintes géologiquement plausibles et liées à notre milieu et notre passé.

Bref, éviter les dérives des couleurs artificielles et permettre à nos concitoyens une palette **plus variée** sans se cantonner au blanc cassé de jaune habituel tout en respectant bien entendu la législation en vigueur.

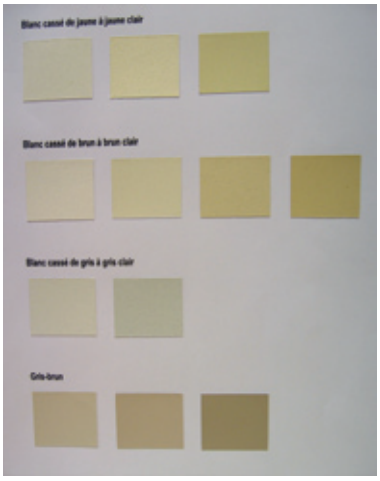
Cette palette, qui a été réalisée par la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne servira de référence pour les maisons anciennes, pour les maisons plus récentes déjà construites et pour les maisons à construire.

Cette palette offre déjà la possibilité d'une belle diversité tout en respectant les teintes dominantes des silhouettes paysagères et permet d'éviter les teintes trop artificielles en raison de leur manque de concordance avec les teintes naturelles du paysage.

D'autres touches colorées peuvent être employées pour les menuiseries des portes et des persiennes.

La palette de teintes d'enduits est consultable à l'Administration communale.

Nous vous demandons de bien vouloir fournir un nuancier de la couleur choisie dès l'introduction d'un permis d'urbanisme.



Nota bene : la qualité de reproduction photographique des couleurs n'est pas garantie. Merci de venir directement consulter la palette de couleurs à l'Administration communale.

Contrat de Rivière du Sous-Bassin Semois-Chiers asbl



Inventaire de terrain
Vous pouvez nous aider !

Une des missions de l'association, reprise en premier point dans les statuts de l'ASBL « Contrat de Rivière Semois-Chiers », et ô combien importante, est l'organisation et l'actualisation de l'inventaire de terrain.

Même si le dernier inventaire de terrain effectué sur l'ensemble du sous-bassin Semois-Chiers date seulement de l'été 2006, il est important de l'actualiser pour mener à bien des projets d'actions et établir un nouveau « protocole d'accord » (programme d'actions) cohérent. L'ASBL est d'ailleurs tenue de remettre ce nouveau protocole d'accord pour août 2010.

La Cellule de coordination de l'ASBL a débuté cet inventaire en mai dernier et le poursuit encore actuellement. Elle a en effet souhaité cette fois-ci inventorier elle-même les différents points noirs, contrairement aux deux premiers inventaires de terrain. Dans un souci d'amélioration des connaissances du sous-bassin, cela nous paraissait primordial de réaliser nous-mêmes ce travail de prospection.

Qu'il s'agisse de problèmes de remblais, de pollutions des eaux, de plantes invasives, de déchets, d'ouvrages détériorés, d'érosion de berges de cours d'eau, … tous les points noirs seront collectés sur l'ensemble des cours d'eau classés du sous-bassin Semois-Chiers.

Vous pouvez vous aussi, contribuer à cet état des lieux …

En tant que riverain, membre d'une association, ou encore habitant de la vallée de la Semois, du Ton ou de la Messancy, n'hésitez pas à nous faire part de problèmes que vous auriez observés en lien direct avec les cours d'eau.

Vos propositions d'actions, de solutions à ces problématiques et de porteurs de projets sont également les bienvenues. Pour nous aider, veuillez remplir le formulaire ci-dessous.

Carine MARCHAL, Mélanie TASSIN et Céline ZINTZ
Avenue de Longwy, 185 à B – 6700 ARLON
Tél. : 063/230.893, 063/230.941, 063/230.889
Fax : 063/230.800
Courriel : cmarchal@semois-chiers.be, mtassin@semois-chiers.be et czintz@semois-chiers.be
Sites Internet : www.semois-semoy.org et www.ton-messancy.be

Inventaire de terrain - Vous pouvez nous aider !

Commune et ville / village concernés :
……
……
……

Cours d'eau / Rue / Lieux-dits concernés :
……
……
……

Problème(s) observé(s) :
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Propositions d'actions et/ou solutions pour palier ce problème :
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Vos coordonnées (si besoin de plus amples renseignements) :
……
……
……

Le tri des déchets, c'est facile





1. Le sac biodégradable / le côté vert du duo-bac : pour tous les déchets compostables de cuisine ou de jardin :

- Restes de repas, épluchures de fruits et légumes, …
- Marcs et filtres de café, sachets de thé, …
- Coquilles d'oeufs, de noix, de moules, …
- Petits déchets du jardin et du potager
- Essuie-tout, serviettes en papier, …
- Langes d'enfants

Astuce : Emballez vos déchets compostables dans des sachets de pain ou du papier journal. Votre conteneur restera propre plus longtemps. Vos sacs bios résisteront plus longtemps. Et vous limiterez les problèmes d'odeurs.



2. Le sac gris ou le compartiment gris du duo-bac : pour les déchets résiduels : déchets ni recyclables, ni compostables

- Plastiques souillés : pots de yaourt, barquettes de beurre, de viande…
- Coton-tiges, serviettes hygiéniques, …
- Vieux vêtements, vieilles chaussures non réutilisables, …
- Langes d'adultes
- Matières synthétiques (brosses à dents,…)
- Poussières, cendres froides, …

Attention, il est interdit d'emballer les déchets dans de grands sacs poubelle opaques avant de les déposer dans votre duo-bac.

Les emballages recyclables : verre, carton, bouteilles en plastique, canettes, conserves, carton à boissons, …, sont à apporter au parc à conteneurs.



IDELUX

Le parc à conteneurs : indispensable !





Déchets recyclables :

- Les papiers – cartons : retirez les films plastiques des revues. Sinon le plastique **et le papier** sont envoyés aux rebuts.
- Le verre : les bocaux et bouteilles doivent être vides et sans bouchon.
- Les bouteilles et flacons en plastique : à trier par matière et par couleur pour optimiser le recyclage.
- Les emballages métalliques : en fer ou aluminium, vidés
- Les cartons à boisson : vides et aplatis
- Les films et sachets plastiques
- Les bouchons en plastique
- Les bouchons en liège
- Les vêtements
- Les pots de fleurs
- Les CD et DVD
- Les encombrants en bois
- Les encombrants métalliques
- Les déchets verts
- Les inertes
- Les pneus
- La frigolite
- Les déchets d'équipement électrique et électroniques DEEE
- Les tuyaux rigides en PVC



Déchets spéciaux des ménages :

- Les déchets dangereux
- Les huiles et graisses alimentaires
- Les huiles minérales
- Les piles et batteries
- Les cartouches d'encre et de toner





Déchets non-recyclables :

- Les encombrants non recyclables
- Sous conditions, les matériaux contenant de l'amiante (asbeste-ciment) non issus d'activité professionnelle



IDELUX **INFOS ? 063 42 00 22 www.idelux-aive.be**

Réalisation Wegrich Place de la Foire 9 à Neufchâteau - 061 27 94 30 Imprimé sur papier recyclé



Cours d'Anglais





Pour voyager, accueillir des touristes, …
INITIATION à la langue anglaise en situation.

- Cours le mardi de 13h00 à 14h00
- À partir du 12 janvier 2010
- Maison Glouden, rue du Château à Saint-Léger

Renseignements : M. Didier CULOT - 0498/19 67 17



Réparation de la statue à Meix.



La statue de la Vierge devant l'église de Meix-le-Tige avait été vandalisée, sa main gauche manquait (voir le bulletin communal N°93 de Juin 2009, à la page 8).

La main fut retrouvée au pied de la Vierge par le chef des travaux de la commune.

Elle été remise en place un beau matin, grâce au travail et au savoir-faire de trois personnes bénévoles. Et l'après-midi, après un nettoyage au Kärcher, la statue a retrouvé sa beauté naturelle. Elle a rayonné de toute sa beauté et sa splendeur lors des communions solennelles du dimanche 24 mai 2009 à Meix-le-Tige.

En espérant que pareil acte de dégradation ne se produise plus dans nos villages…

Fonds Social Chauffage

Récapitulatif des conditions pour bénéficier de l'intervention du Fonds Social Chauffage

Le prix maximum du gasoil de chauffage domestique a considérablement augmenté. De ce fait, quelques milliers de personnes percevant un faible revenu risquent de rencontrer de sérieuses difficultés pour se chauffer.

C'est pourquoi l'asbl Fonds Social Chauffage a été créé. Le Fonds intervient partiellement dans le paiement de la facture de gasoil des personnes qui se trouvent dans des situations financières précaires. Le Fonds Social Chauffage est une collaboration entre les pouvoirs publics, les CPAS et le secteur pétrolier.

Le Fonds Social Chauffage sera alimenté par une cotisation de solidarité prélevée sur l'ensemble des produits pétroliers de chauffage (gasoil de chauffage et gaz propane en vrac).

Le 1er janvier 2009, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur en ce qui concerne les allocations chauffage.

En résumé : (Moniteur belge - A.R. du 27/03/2009 - publié le 18/05/2009 - NUMAC 2009011218)

- La période de chauffe s'étale désormais sur toute l'année ;
- la quatrième catégorie est traitée par le SPF Économie – Département Énergie (www.mineco.fgov.be) ;
- les seuils d'intervention sont supprimés et une allocation minimale de 210€ pour 1.500 litres est garantie.

Sur quels combustibles porte l'intervention ?
L'intervention porte sur la facture payée pour l'achat d'un combustible domestique (gasoil de chauffage) à la pompe ou en vrac (dans l'optique de remplir une citerne à domicile), de pétrole lampant à la pompe et de gaz propane en vrac livré à domicile en grosses quantités (dans une citerne, pas en bonbonnes).
La livraison doit être faite entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009.

Qui a droit à cette intervention financière ?

- Catégorie 1 : les personnes bénéficiaires d'une intervention majorée d'assurance soins de santé. A noter que le montant des revenus annuels bruts imposable du ménage est plafonné à 14.624,70 €, majoré de 2.707,42 € par personne à charge*.
- Catégorie 2 : les personnes à revenu limité, c'est-à-dire les ménages dont le revenu annuel brut imposable est inférieur ou égal à 14.624,70 €, majoré de 2.707,42 € par personne à charge*. Le revenu cadastral non indexé (x3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte.
- Catégorie 3 : les personnes surendettées qui bénéficient d'une médiation de dettes conformément à la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation ou d'un règlement collectif de dettes en vertu des articles 1675/2 et suivant du Code judiciaire et qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.

*Pour être considérée comme une personne à charge, les revenus nets doivent être inférieurs à 2.700 €, sans prendre en compte les allocations familiales et les pensions alimentaires pour enfants.

A combien s'élève l'intervention ?
Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation varie entre 14 cents et 20 cents par litre. Ce montant dépend du prix facturé du combustible. Plus le prix est élevé, plus l'intervention est importante.

Le Fonds intervient pour un maximum de 1.500 litres par période de chauffe et par famille.
Pour les personnes qui se chauffent au mazout ou au pétrole lampant acheté à la pompe, le Fonds a prévu une intervention forfaitaire de 210 €. Un seul ticket suffit pour prétendre à l'allocation forfaitaire.

Comment réclamer cette intervention ?
Vous devez introduire votre demande auprès du CPAS de votre commune dans les 60 jours suivant la livraison.

Le CPAS vérifiera :

- si vous appartenez réellement à une des catégories précitées,
- si vous utilisez réellement un combustible de chauffage qui vous donne droit à une intervention,
- si l'adresse figurant sur la facture correspond à l'adresse de livraison et à l'adresse où vous résidez ha-bituellement,
- si vous répondez aux conditions de revenus mentionnées ci-dessus, le CPAS consultera par voie infor-matique vos données de revenus, directement auprès du SPF Finances ainsi que celle des membres qui composent votre ménage. Le CPAS peut vous contacter en cas de demande de renseignements complémentaires.

Le CPAS vous demandera de présenter les documents suivants :

- Dans tous les cas, une copie de la facture ou du bon de livraison. Si vous habitez dans un immeuble à plusieurs appartements, vous devez demander au propriétaire ou au gérant de l'immeuble une copie de la facture et une attestation avec mention du nombre d'appartements auquel se rapporte la facture.
- Si vous faites partie de la catégorie 1 :
- votre carte d'identité,
- à la demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier avertissement extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente d'allocation sociale,…)

Si vous faites partie de la catégorie 2 :
- votre carte d'identité,
- à la demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente de versement d'allocation sociale,…)

Si vous faites partie de la catégorie 3 :
- la décision d'admissibilité du règlement collectif de dettes ou une attestation émanant de la personne qui effectue la médiation des dettes.

Si vous n'appartenez pas à une de ces catégories et le montant des revenus annuels nets imposables de votre ménage est inférieur ou égal à 26.000 €, vous pouvez introduire une demande pour une réduction forfaitaire de 105 € auprès du SPF Economie.

Pour plus d'info : 0800/120.33 ou www.mineco.fgov.be

Où trouver des informations complémentaires ?
- auprès du CPAS
- sur le site www.fondschauffage.be
- au numéro gratuit 0800/90 929.

Paiements échelonnés de la facture de mazout

Afin d'aider le citoyen à payer sa facture énergétique, les autorités ont élaboré une série de mesures. L'une de celles-ci consiste à permettre au consommateur d'échelonner le paiement de sa facture de mazout . La liste des négociants en combustibles proposant ce paiement échelonné, conformément aux conditions minimales de l'Arrêté royal du 28 novembre 2008, (MB 03.12.2008) peut être consultée sur le site Internet du SPF Économie. (http://economie.fgov.be > Énergie > Énergies non renouvelables > Pétrole).

Lorsqu'un client souhaite payer sa consommation annuelle par tranches, il doit conclure un contrat avec son négociant en combustibles.

Les négociants en combustibles qui ne sont pas repris sur la liste précitée offrent dans certaines circonstances à leur clientèle la possibilité de payer par tranches la consommation annuelle estimée. Par conséquent, informez-vous auprès de votre fournisseur habituel.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu succinct des principales conditions auxquelles les contrats de livraison de mazout avec échelonnement du paiement doivent satisfaire lorsque celui-ci est proposé par des négociants repris sur la liste du SPF Économie.

Le cadre légal.

Combien le consommateur doit-il payer par mois ?

La mensualité à payer est calculée sur la base de la consommation annuelle prévue et peut être adaptée en fonction de la consommation réelle ou en cas de fortes variations des prix.

Dans ce nouvel AR, il n'est plus fait mention du fait que la domiciliation ne peut être unilatéralement imposée. Toutefois plusieurs moyens de paiement doivent être offerts et aucun surcoût ne peut être réclamé au cas où le client refuserait de payer par domiciliation.

Si le consommateur souhaite étaler le paiement de sa facture de mazout, il doit avoir payé un acompte sur la première facture au plus tard le jour de la première livraison.
Le montant de cet acompte est le suivant :
- au minimum 50% du prix de la facture ;
- payé soit par un versement unique, soit par les mensualités déjà versées ;
- la première livraison est d'au moins 1000 litres et au maximum la consommation annuelle estimée.

Les livraisons suivantes doivent au moins s'élever à 1000 litres, à moins que la contenance du réservoir soit inférieure à 1.200 litres, pour lesquelles une livraison d'au moins 900 litres ne peut pas être refusée.

Quelle est la durée d'un contrat de paiement échelonné ?

Ce contrat ne peut être conclu qu'avec un seul distributeur et est toujours un contrat de durée déterminée :
- durée = 24 mois
- si le contrat de durée déterminé n'est pas résilié, le contrat est prorogé pour une durée indéterminée ;
- en cas de résiliation anticipée du contrat de durée déterminée, une indemnité de maximum 75 € est due.

Vous trouverez davantage d'informations à propos du paiement échelonné sur le site www.fondschauffage.be.
Pour toute question ou remarque à propos du paiement échelonné, n'hésitez pas à appeler gratuitement le 0800/120.33 du Contact center du Service public fédéral Economie, Classes moyennes et Energie.

Accueil Assistance

« Accueil Assistance » et ma commune : un partenariat utile à l'approche de l'hiver !

A l'entrée de l'hiver, les maladies infantiles saisonnières refont leur apparition. En tant que parent, vous pouvez vous retrouver dépourvu face à une situation qui vient perturber votre vie familiale et professionnelle. C'est la raison pour laquelle votre commune vous propose une solution de choc : une association efficace avec un service de garde d'enfants malades à domicile : « Accueil Assistance ».

« Accueil Assistance », c'est un service professionnel qui propose trois métiers : la garde d'enfants malades à leur domicile, la veille d'enfants en milieu hospitalier et le remplacement de personnel en milieu d'accueil. Votre commune est partenaire ! Grâce à ce partenariat, elle vous fait bénéficier d'une réduction financière lorsque vous faites appel au service. Les assistantes n'ont hélas pas le pouvoir de faire disparaître d'un coup de baguette magique la maladie de votre enfant mais elles vous garantissent une présence réconfortante, chaleureuse et responsable auprès de lui, et ce pendant toute votre absence.

La collaboration entre votre commune et « Accueil Assistance » vous facilite l'accès à ce service de proximité et de qualité. Vous partez travailler l'esprit tranquille et votre enfant se trouve entre de très bonnes mains.

Merci ma commune !

Rien de plus facile pour faire appel au service : composez le 063/24.24.40-41 et vous recevrez toutes les informations que vous souhaitez obtenir. Vous pouvez aussi visiter le site de l'ASBL qui organise ce service : www.promemploi.be

« Accueil Assistance » s'ouvre à un nouveau métier : la garde à domicile d'enfants en situation de handicap

Un nouveau service a ouvert ses portes au sein d' «Accueil Assistance» depuis le 1er juillet 2009 : la garde à domicile d'enfants en situation de handicap.
Le projet « Accueil Assistance - Répit » veut offrir une bouffée d'oxygène à la fois à l'enfant en situation de handicap et aux aidants proches. Le projet a pour objectif de permettre à l'entourage familial de l'enfant porteur d'un handicap de s'octroyer des moments de répit par une prise en charge adaptée et à domicile de l'enfant handicapé. La famille doit fournir un document attestant du handicap de l'enfant. Une première visite est organisée au domicile familial pour écouter la demande, évaluer si le service peut y répondre et réaliser l'inscription. Un dossier enfant sera ouvert et contiendra toutes les informations utiles sur l'enfant et son environnement afin d'assurer une garde de qualité et dans des conditions de sécurité optimales.

Grâce au partenariat établi entre votre commune et le service « Accueil Assistance », la première journée de garde répit vous est offerte !

Les tarifs horaires

Pour les ménages faisant appel au service (pour de la garde d'enfant malade, de la veille d'enfant en milieu hospitalier ou de la garde d'enfant porteur de handicap), les tarifs sont calculés en fonction des revenus nets cumulés de ceux-ci. Comme votre commune est partenaire, vous ne payez pas le forfait frais de déplacement !

Revenus nets cumulés du ménage en €	Tarif horaire en €
De 0 à 1.000	1
De 1.000 à 1.500	1,50
De 1.500 à 2.000	2
De 2.000 à 2.500	2,5
De 2.500 à 3.000	2,80
De 3.000 à 3.500	3
De 3.500 à 4.000	3,20
A partir de 4.000	3,40
Forfait frais de déplacement	5

Coordonnées du service :

« Accueil Assistance » - Promemploi ASBL
Rue des Déportés, 140 - 6700 Arlon

Tél. : 063/24 24 40 - Fax : 063/ 24 25 29

accueil.assistance@promemploi.be www.promemploi.be

Avec le soutien de :

Action Damien

Communiqué : ACTION DAMIEN REPART EN CAMPAGNE. LES 29, 30 ET 31 JANVIER 2010

Vous le savez, Damien vient d'être canonisé. Pour beaucoup, cela a été l'occasion de découvrir que la lèpre existe encore. Même si la situation n'a heureusement plus rien de comparable avec ce qu'elle était à l'époque où Damien luttait à Molokaï.

La lutte continue
Si la lèpre, aujourd'hui, n'est plus aussi présente, Action Damien y est sans aucun doute pour quelque chose. Depuis 1964, elle a soigné des millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui souffraient de cette maladie moyenâgeuse. Grâce à son personnel local et à la générosité de la population belge, elle a rendu santé, espoir et dignité à des millions de familles.
Mais le travail n'est pas fini. Chaque année, selon l'OMS, on dépiste encore 250.000 nouveaux malades. 250.000 personnes qui, sans traitement, risquent les mutilations et l'exclusion. Pour elles, Action Damien va continuer la lutte. Tant que le dernier malade de la lèpre n'aura pas été soigné, Action Damien continuera à traquer cette maladie d'un autre âge.

349.410
C'est dans ce but que, 365 jours par an, le personnel local d'Action Damien affronte les pires difficultés pour aller dépister et soigner de nouveaux malades. Des malades de la lèpre, bien sûr, mais aussi de la tuberculose, cette terrible tueuse qui, chaque année, fait 8 à 10 millions de malades dans le monde, et 1,5 à 2 millions de morts (un toutes les 15 à 20 secondes !). Et le travail paie puisque, en 2008, les équipes médicales soutenues par Action Damien ont permis de trouver et de soigner 349.410 personnes frappées par la lèpre, la tuberculose et la leishmaniose, la "lèpre des montagnes".
40 euros seulement !

Et, finalement, cela ne coûte pas si cher. 40 euros suffisent en effet à Action Damien pour soigner un malade. Avec 40 euros, on peut éviter les mutilations à un malade de la lèpre ou sauver la vie d'un malade de la tuberculose.
Mais, 40 euros, c'est impayable pour la grande majorité de la population dans les pays où Action Damien est active. C'est pourquoi elle repartira en campagne les 29, 30 et 31 janvier 2010.
En cette période de crise, Action Damien a plus que jamais besoin de soutien.
Elle a besoin de volontaires pour vendre ses marqueurs (5 € la pochette de quatre) et de donateurs pour concrétiser leur soutien (déductible fiscalement à partir de 30 €) sur le compte 000-0000075-75.
Au nom des millions de malades déjà soignés et de ceux qui seront soignés demain, au nom des 1.500 collabo-rateurs locaux d'Action Damien, merci de poursuivre la lutte à nos côtés.

Action Damien, Bd Léopold II, 263, 1081 Bruxelles.
www.actiondamien.be. CCP 000-0000075-75

L'indifférence tue, Action Damien soigne.

Chantiers Damien

OFFRIR ET S'OFFRIR UN CADEAU DE VIE DIFFERENT... Partir avec les Chantiers Damien au Bangladesh, au Congo ou en Inde :

- c'est choisir d'apporter du mieux-être aux populations atteintes de la lèpre et de la tuberculose, des maladies liées à la pauvreté ;
- c'est s'intégrer dans une équipe et s'impliquer dans un projet ;
- c'est découvrir et respecter la culture et les modes de vie locaux ;
- c'est offrir à son cœur la joie de rencontres différentes…

… en participant à la construction ou à la rénovation sur place d'un dispensaire ou d'une autre infrastructure médicale.

Intéressé ?

Les Chantiers Damien vous donnent l'occasion de concrétiser ce projet. En pratique, le séjour sur place dure quatre semaines, dont l'essentiel est consacré au travail de chantier, en collaboration avec des ouvriers locaux, et accessoirement à la découverte du pays. Les départs s'étalent entre juin et août.

Pour vous faire une idée dès maintenant, visitez le site d'Action Damien : www.actiondamien.be

Pour en savoir plus, rejoignez-nous à la réunion d'information, prévue le dimanche 24 janvier 2010.

Inscrivez-vous à cette réunion en contactant une des personnes suivantes :

Roseline Van Dyck
Rue Marie GEVERS 14 / 102, 1348 Louvain-la-Neuve – tél 0479 31 28 48
roseline.vandyck@uclouvain.be

Anny PRIEST
Rue Sander Pierron 14, 1030 Bruxelles – tél 02 216 40 37 ou 0473 57 06 26
priestanny@yahoo.fr

Christiane TAETER
Rue de la Fagne 23D, 4845 Jalhay – tél 087 47 56 21
ch.taeter@skynet.be

Iles de paix

40e campagne Iles de Paix
15-16-17 janvier 2010

Si j'apprends à pêcher, je mangerai toute ma vie



C'est devenu une tradition. Juste après les fêtes de fin d'année, la galette des rois à peine digérée, voici venu le temps des modules Iles de Paix !

Plusieurs dizaines de milliers de personnes occuperont les sas des supermarchés, les carrefours et les rues de tous les villes, villages et hameaux. Ils participent à une grande opération de solidarité à laquelle tous les Belges francophones sont conviés.

C'est une des forces d'Iles de Paix : tout le monde peut apporter sa part, poser un geste en faveur des populations défavorisées. L'engagement n'est pas qu'une question de pouvoir d'achat. Ceux dont l'argent de poche n'est pas forcément très garni – on pense aux plus jeunes, mais pas seulement en cette période de crise - peuvent vendre des modules. Chacun peut participer.

La pochette de 4 modules (ou de 2 cartes) se vend 5 euros. Otez-en les coûts de fabrication, et il reste 4,95 € pour les projets de l'association.

Cet argent ira au Burkina Faso, au Bénin, au Mali, en Equateur et au Pérou. Là-bas, des gens ont des idées pour améliorer leurs conditions de vie. Ils ont de l'énergie et de la volonté aussi. Il ne leur manque que le coup de pouce qu'Iles de Paix apporte.

Les projets des gens, là-bas, sont multiples.

Pour certains, c'est un barrage qui retiendra l'eau pendant toute l'année, leur permettant d'abreuver le bétail et l'irrigation des cultures. Pour d'autres, c'est une formation parce qu'on est maire d'une commune et que celle-ci, désormais, doit gérer de nombreuses responsabilités. Pour d'autres encore, c'est l'édification d'une école. C'est aussi une fromagerie, un forage, une route qui ne s'éboule pas chaque fois qu'il pleut, apprendre à vacciner, à cultiver le riz dans des bas-fonds aménagés, à gérer un fonds de microcrédit, etc.

Ces projets, sont les leurs ; ils s'y investissent complètement. C'est un gage de durabilité. Si je reçois un poisson, je mangerai un jour. Si j'apprends à pêcher, je mangerai toute ma vie.

Ils sont des centaines de milliers à vivre mieux, là-bas, parce qu'ils développent leur autonomie. Et parce qu'ici, des gens se sentent concernés.

- Vous pouvez aussi verser un don au CCP 000-0000049-49 (déduction fiscale dès 30 € par an).
- Pour en savoir plus sur Iles de Paix ou rejoindre la campagne : www.ilesdepaix.org ou 085/23.02.54.

ILES DE PAIX
www.ilesdepaix.org

Bourse aux jouets

Le 25 octobre dernier, la section de Vie Féminine de Saint-Léger a organisé sa 25e Bourse aux Jouets et de matériel de puériculture.



Une vingtaine de bénévoles, membres de VF ou habitants de la localité, sous la responsabilité d'Evelyne GUIOT, ont contribué au succès de cette bourse très utile pour les familles de la région.

Sur les 1.000 articles déposés par une quarantaine de personnes plus de 500 ont été acquis par plus ou moins 80 acheteurs.

Un mouvement de solidarité qui cette année a permis de soutenir la petite Lily de 3 ans, atteinte de la leucémie, en lui attribuant le bénéfice de cette activité.

Banque du temps

Besoin d'un Service ? Pensez Banque du Temps !

La Banque du Temps est ouverte à tous, dès l'âge de 16 ans.

C'est un échange de Temps (et non d'argent) entre plusieurs personnes pour divers services.

Exemple : Colette fait appel à Albert pour tondre sa pelouse, Albert demande à Alphonsine de lui raccourcir son pantalon, Alphonsine propose d'accompagner Vital à la clinique, Suzanne demande une personne pour aller au cinéma, …

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour vous inscrire (gratuitement) ou pour de plus amples informations.

Plus nous sommes d'associés (actuellement 10) plus le choix des services et échanges est varié. Soyez créatif !

Permanence : rue du château, 21 (ancienne maison Glouden) à Saint-Léger, le 1er mardi de chaque mois de 19h30 à 20h30
Tél. : 063/23.94.73 ou 063/23.97.95



Devoir de mémoire
Voyage à Verdun

Ce 26 octobre 2009, toutes les classes des 5e et 6e années primaires des écoles de notre commune (école communale de Saint-Léger, école Libre de Saint-Léger, école communale de Châtillon et école communale de Meix-le-Tige) se sont rendues à Verdun pour une journée de visites pédagogiques totalement financée par la commune.

Devoir de mémoire !...

Les différentes guerres qu'a connues notre pays ont marqué de nombreuses familles de nos villages… « Il y a bien longtemps », penseront certains… Il suffit d'ouvrir un quotidien ou la télévision pour se rendre compte que la violence fait encore partie intégrante, hélas, de notre société.

Nos villages ont été marqués par ces deux conflits ; nous nous devons de ne pas oublier et de transmettre ce message de paix aux générations futures.

Les enfants ont pu visiter : la citadelle souterraine, le Musée – Mémorial, le fort de Douaumont, l'ossuaire et la tranchée des Baïonnettes.



Plaque commémorative

Inauguration de la nouvelle plaque commémorative : Croix des Fusillés à Saint-Léger

Historique prononcé par Monsieur Pierre DOMINICY lors de l'inauguration de la plaque commémorative :

« Le 5 août 1914, les cavaliers français et allemands entrent en Belgique. Pendant 2 semaines, les escarmouches vont se succéder entre les deux belligérants et particulièrement dans la province de Luxembourg. Le 20 août, les allemands envahissent Saint-Léger. Le samedi 22 août commence la bataille d'Ethe. Le 23 août, il y a jour pour jour 95 ans, les allemands fusillent 5 civils au lieu-dit « sur Paradis » : Clément COLLARD, Charles DROPSY, Jean-Baptiste GRATIA, Robert LETTE et Jules TRINTELER. On leur reproche d'avoir renseigné des soldats français…

Entre 19 heures et 20 heures, les allemands mettent le feu aux maisons du faubourg (rue de Virton). Pris de panique, Joseph MATHIAS est tué à bout portant. Six hommes sont arrêtés : Lucien LETTÉ est libéré pendant la nuit. Les cinq autres (Arsène BOULANGER, Auguste HAUMONT, Charles LETTÉ, Léopold LETTÉ, Alexis RONGVAUX) seront fusillés le lendemain, 24 août au lieu-dit « le Jardinet », à l'endroit même où nous nous trouvons. (Lieu-dit à proximité de la quincaillerie Rosman).

Nous sommes là aujourd'hui pour commémorer ces événements malheureux.

Béni le 16 août 1949, ce calvaire a été érigé à leur mémoire »



« Faites » du Miel : un véritable succès de foule !

Cette troisième édition de la fête du miel a rencontré un véritable succès : plus de 3000 visiteurs, une multitude d'exposants divers et de nombreuses animations pédagogiques.

Les 4 écoles de notre commune ont pu visiter les expositions durant la journée du lundi. Notre commune possède désormais sa bière, son jambon et son pain au miel ainsi que son nid d'abeille.

Merci à tous les acteurs qui font de cette fête un véritable succès !



Galerie Franmi-DonPedro

A la Galerie Franmi-DonPedro : l'occasion de cadeaux inédits à tous les prix.

EXPOSITIONS

Novembre 2009 : Un autre monde
avec **Lise Ricaille** de Marche : huiles et sa sœur **Bethy Ricaille** : céramiques

Décembre 2009 : Autre vision : autres regards
Eddy Willems ; sculptures en marbre et pierre - **Caroline Champenois** : illustratrice
Sandra Hennon et le TOGO - **Bénedicte Monaville** : bijoux - **Bechet Isabelle** : Styliste



19 décembre :
Nocturne - Ouverture de 18h00 à 24h00
« Mais où crèche St Léger »

Janvier 2010 : Pétillance d'Hiver
Rohan Graffty : Photos - **Sonia Anciaux** : illustration, peinture, portrait, décor

STAGE
3° stage de cartonnage : Vu le succès, un troisième stage est programmé : Chantal Titelion revient les 19 et 20 décembre et vous propose à nouveau de partager ses connaissances de fabrication de meuble en carton résistant à une charge de 150KG par cm2
Suivi individuel assuré. Prix 250€ pour les deux jours, tout matériel compris, hors achat de feuilles de papier népalais.



Votre inscription au stage n'est validée qu'après contact avec Franmi (Tel : 003263221508) pour confirmer les places disponibles et réception du paiement sur le compte 000-1194827-78 avec le nom et date du stage (IBAN BE69 0001 1948 2778 - BIC BPOTBEB1).

VIE SPORTIVE

Le Street Basket

« ***Belgacom Liège Basket*** », club de 1ère division nationale, en association avec 16 communes de la Province de Liège organise, de septembre 2009 à mai 2010, des activités d'initiation à la pratique du basket-ball. Afin de toucher un public plus large, le *Street Basket* s'étend à la **Province de Luxembourg**. Pour la saison 2009-2010, il s'agit de mettre sur pied 5 étapes dans des communes différentes.

Des coaches et joueurs professionnels de Liège Basket encadrent les jeunes participants. Le groupe cible se compose de garçons et filles âgés entre 6 et 18 ans. La fréquence des initiations sera de 4 à 6 séances par commune en fonction de l'importance de celle-ci.

Objectifs du Liège Street Basket

Faire découvrir gratuitement la pratique du basket-ball au plus grand nombre est l'objectif premier de l'organisation. En allant à la rencontre des gens dans leurs quartiers, Belgacom Liège Basket favorise l'intégration des jeunes dans la communauté. La rencontre et les échanges que ces derniers ont avec des joueurs professionnels constituent une expérience profitable également.

Chaque participant reçoit un poster dédicacé par l'équipe de Liège Basket.

Notre mission sociale ne s'arrête pas qu'à la journée de Street Basket. Nous invitons, en effet, chaque participant à venir assister gratuitement à une rencontre de division 1 au Country Hall. Enfin l'initiation au basket se veut aussi être de qualité avec des entraîneurs diplômés.

Au travers de ce projet, Belgacom Liège Basket ambitionne un réel rôle social en animant les rues des quartiers rencontrés. Ces visites sont toujours perçues positivement par les populations locales qui se déplacent très nombreuses à chaque manifestation Street Basket.

Saint-Léger a décidé d'accueillir une étape du « Belgacom Liège Street Basket » dans le cadre de l'opération « 2009-2010 Street Basket »

Cette demi-journée d'initiation au basket-ball aura lieu le **mercredi 10.03.2010** après-midi sur le terrain de basket de la place Choupa à Saint-Léger.

L'organisation de l'opération est assurée par la Province de Luxembourg et Madame Monique JACOB, Echevine des Sports, en collaboration avec Monsieur Armand SCHMIT, entraîneur.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à Madame Monique JACOB :
063 / 22.25.65 ou 0496/07.90.97 - monique-jacob@skynet.be

belgacom LIÈGE Basket

Province de Luxembourg

Stages d'été 2009

Plus que de longs mots, voici quelques photos illustrant les stages multisports et cultu-sports qui ont connu un véritable succès cette année encore.

Les stages multisports se sont déroulés du 6 au 10 juillet.

Chaque enfant participait à 9 ateliers différents : **course d'orientation- jeux sportifs- jeu de balle MAYA (Juego de pelotta) – acrobatie et équilibre- football- tennis- karaté- volley-ball – jeu de crosse (UNIHOCK)**.







Les stages culturels ont eu lieu du 3 au 7 août.

Plusieurs ateliers étaient proposés : **création de marionnettes, atelier danses, Art Clay Silver, création d'affiches, chant, pantomimes, snoezelen, théâtre.**



© photo Marc Goedert

Les stages cultu-sports, nouveau concept, se sont quant à eux déroulés du 24 au 28 août. Un concept innovateur : allier la culture et le sport dans une mise en scène théâtrale se déroulant sur plusieurs sites, au cœur de la nature !

Chaque enfant a participé à 8 ateliers différents : **Jeux anciens en forêt, Break dance, Base-ball adapté à la forêt, Paintball pour enfant (utilisation de marqueurs à ressort, très délicats et non dangereux), Hébertisme (parcours du combattant), Jeux athlétiques, Théâtre en plein air, Atelier découverte des nœuds et construction de cabanes**









Si vous souhaitez obtenir différentes photos de ces stages, merci d'envoyer un mail à M. Philippe LEMPEREUR gaumepaintball@hotmail.com

Journée « Place aux Enfants » 17 octobre 2009



Le 17 octobre dernier se tenait la journée Place aux enfants organisée par l'échevinat de la jeunesse en collaboration avec la galerie Fran Mi - DonPedro : 3 heures d'ateliers permettant la créativité, l'expression, la découverte de métiers, …

Une cinquantaine d'enfants ont pu découvrir des ateliers tels que photographie, décoration florale, gestion de chambres d'hôtes, découverte de la commune, technique de la création d'ombres, découverte nature, jeux en bois, apiculture.



Plaines 2010

A tous les jeunes, à partir de 16 ans.

La plaine 2009 s'achève seulement mais la plaine 2010 se prépare déjà !



Afin de respecter les normes de l'ONE, la prochaine plaine devra compter davantage d'animateurs et de coordinateurs brevetés ou en cours de formation.

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents relatifs à la formation des animateurs et coordinateurs de centres de vacances.

Vous pouvez les obtenir en contactant Auxane JACOB, Coordinatrice ATL,

Rue du Château 19, 6747 Saint-Léger
auxane.jacob@promemploi.be
0496/53.82.88

Auxane se tient à votre disposition pour vous aider dans votre démarche.

Vous trouverez d'autres informations très utiles sur le site www.centres-de-vacances.be.

D'autre part, une aide financière de la part de la commune pourrait vous être apportée.

Sachez que, pour la plaine 2010, parmi les postes à pourvoir, les candidats porteurs d'un brevet ou ayant débuté une formation d'animateur ou coordinateur seront les premiers à être engagés.

Joujoumobile

Surveillez sa venue !



La camionnette avec ses jeux et son matériel ludique est un service d'animation mobile.

Elle sillonne nos villages une fois par mois. Elle contient une multitude de jeux destinés aux enfants.

Les informations quant à son passage sont données par l'intermédiaire des écoles.

N'hésitez pas à contacter M. Philippe LEMPEREUR, Echevin de l'Enseignement, (0498/21.07.27), si votre enfant n'est pas scolarisé dans une école de notre commune.

Les associations de notre commune peuvent également bénéficier gratuitement de la venue de la « Joujoumobile » lors de leurs manifestations !

Patro

Le Canard Déchaîné n° 2

Bonjour à tous,

Afin de partager avec vous toute notre passion Patro et pour marquer notre 20e anniversaire, voici le canard déchainé numéro 2.

Marche de nuit :

Joli succès pour notre 3e marche de nuit co-organisée avec les Clubs des jeunes de Meix-le-Tige et de Châtillon. Objectif dépassé : plus de 750 marcheurs et cyclistes nous ont fait confiance et nous les en remercions vivement.
Photos sur http://patrosaintleger.e-monsite.com/
Grand merci à tous les bénévoles des 3 mouvements.

Les jeunes ont repris le foulard !!!

Quelle belle journée de reprise ce 11 octobre malgré la météo plus tôt maussade.
Plein de bons souvenirs pour les 43 patronnés venus de Meix, Mussy, Châtillon et Saint-Léger qui ont pu, en une après-midi, découvrir l'autre ainsi que les toutes premières activités de l'année.
Un barbecue d'amitié a clôturé la journée sur une note très conviviale et chaleureuse.

De manière plus officielle, une réunion très constructive organisée avec les parents s'est déroulée le samedi 17 octobre : accueil, présentation, échange de nouvelles idées, expériences et conseils ont rythmé la soirée qui s'est clôturée par un verre de l'amitié.

Le Tour de ... St Léger !

Le dimanche qui suivit fut l'occasion d'un grand rassemblement de Patronnés accompagnés de leur monture ! En effet, comme activité sportive, nos jeunes sont allés se balader dans les bois de la commune … à vélo. Nos jeunes Poussins et Benjamins(ines), ont eu l'occasion de s'initier au slalom et à la bonne maîtrise de leur bicyclette avant de se lancer à l'assaut du village et des bois de St léger. Trajet complet pour les Chevaliers / Etincelles ainsi que pour les Conquérants / Alpines : départ du local ; direction la « Chapelle de Wachet », pour ensuite remonter sur Châtillon et faire une pose bien méritée au « trou du Pérou » tout en respectant le lieu.

Une jolie balade pour nos patronnés et leurs animateurs.





Form' à Fond !

Félicitations à
-Marie DEBECKER (Cagoux) qui a réussi sa formation R2 :
-Nicolas DEBATTY (Koala), Chloé DETIEGE (Araçaris) et Corentin PECHON (Kiwi) qui ont réussi haut la main leur formation R1 durant les 4 jours organisés par notre Région à Habay.

« L'animation, ça ne s'improvise pas ... »

Camps 2010

Pour les 20 ans du Patro, nous n'avons pas lésiné sur les moyens : le camp se déroulera cette année à Thuin dans une immense résidence « les Pins Verts ». Décors : une maison de maître située dans un parc privé, le vieux centre de la ville et deux bois de plus de 2 km_ à proximité du local. Un camp qui s'annonce déjà comme inoubliable…

Retrouvez notre planning, notre équipe et suivez les activités des patronnés sur le net : http://patrosaintleger.e-monsite.com/

N'hésitez pas à nous contacter
- Stéphane HARDY : 00352-621/492.106
- François BOSQUET : 0494/64.43.17
- Axelle CRAVATTE : 0494/82.64.95

A bientôt !

Message du Service Accueil et Prévention

Service Accueil et Prévention
Idées reçues

Service public actif en matière d'assuétudes et de toxicodépendance

Soutien : suivis familiaux et Groupe d'Entraide Parents
Aides : accueil individuel des usagers et orientation thérapeutique ou médicale.
Prévention : actions préventives diverses et information spécifique « Drogues ».

« Quand on commence la drogue, on ne sait plus s'arrêter ! »

C'est un cliché que l'on entend souvent à propos des drogues tout comme à propos d'autres choses (la nourriture, le jeu, l'internet, etc.). Parmi les personnes qui essayent d'arrêter, de nombreux usagers utilisent cette excuse et lui imputent leurs échecs. Beaucoup d'efforts, de courage et de patience sont en effet nécessaires pour arrêter de recourir à ces produits addictifs.

Parmi le grand public, on constate qu'un nombre important de gens pensent que les drogues sont dangereuses pour la santé (physique et morale) mais qu'elles sont surtout redoutables parce qu'elles possèdent le pouvoir de rendre irrémédiablement dépendant celui qui y a goûté. **Comme si les drogues étaient des produits magiques** qui, une fois consommées, nous rendraient esclaves à tout jamais de leur pouvoir.

Les drogues n'ont pas ce pouvoir. Elles présentent chacune des caractéristiques propres et peuvent agir sur l'individu pour autant que celui-ci décide de les consommer. **La responsabilité première reste celle de la personne qui peut, au départ, décider ou non de les consommer.** Lorsqu'on évoque le fait de ne plus pouvoir s'arrêter, c'est donc bien sur le plan individuel qu'il importe de s'interroger. Quelles sont les raisons qui motivent la personne à consommer, à poursuivre cette consommation ou encore à augmenter cette consommation, à multiplier les produits, à prendre des risques, voire à se mettre constamment en danger, etc. ? **Si cette responsabilité reste une affaire personnelle, il faut reconnaître qu'il n'est pas toujours si facile que cela de décider de ne pas y toucher**, et cela concerne tout autant les jeunes que les adultes. Et, si on y goûte, est-ce franchir un seuil irréversible ? Tout dépendra de la relation qui s'établira avec les produits (voir Site Communal d'Aubange, rubrique du service SAP : Approche théorique des problèmes d'assuétudes et de toxicomanie).



« La dépendance »

La dépendance c'est ce mode de relation au produit qui s'installe quand **la personne ne peut plus se passer de consommer sans ressentir de souffrances physiques et/ou psychiques**. Elle peut s'installer de façon plus ou moins rapide selon les produits consommés. Lorsque toute la vie est organisée autour de la recherche et de la prise du produit, la dépendance est manifeste.

Deux mécanismes liés au risque de dépendance

La tolérance : l 'organisme s'adapte à la drogue (alcool, héroïne, tabac…) et va réclamer de plus en plus de produits pour en percevoir les effets. Mais, cela ne veut pas dire que la personne ne peut plus arrêter ce système.

La sensibilisation : le cerveau mémorise le contexte dans lequel il est satisfait par la drogue. Lorsqu'il retrouve ce contexte, l'usager peut ressentir le besoin de consommer. L'odeur du tabac, par exemple, peut donner l'envie d'en griller une (tout comme le verre d'alcool en fin de repas, etc.). Pour d'autres drogues, l'ambiance, la musique, certaines personnes… peuvent donner l'envie de consommer à nouveau. Ce type de réactions constitue ce qu'on appelle couramment la dépendance psychologique. Voilà pourquoi on conseille parfois de changer de lieux, de cadre de vie pour être moins tenté d'en reprendre.

Service Accueil et Prévention :
Michaël MATHIEU
Tél. : 063/38.87.16

Infor drogues :
02/227.52.52

NOS JOIES, NOS PEINES



Naissances

28.07.2009 : GODART Laura, fille de Grégory et de Cécile DERLET
28.07.2009 : THIRY Jeanne, fille de Didier et de Catherine GUEBELS
04.08.2009 : ERARD Peyton, fille de Kévin et de Delphine GUILLAUME
07.08.2009 : FRETZ Ylan, fils de David et d'Aurélie THOLL
08.09.2009 : DARCHE Matheo, fils de Michaël et de Patricia BLANCHARD
10.08.2009 : SCHUL Erwan, fils de Laurent et d'Audrey MEYERS
27.09.2009 : LELIOUX Louis, fils d'Henri et de Patricia LEFEVRE
15.10.2009 : HOFFMANN Eloïse, fille de Patrick et de Valérie NOEL
12.10.2009 : LIEGEOIS Noé, fils d'Olivier et d'Emmanuelle BRIX
22.10.2009 : HANART Maxence, fils de Didier et de Deborah DOYE
27.10.2009 : DE PERTHUIS Ronan, fils d'Olivier et de Muriel SCHROEDER

Mariages

12.09.2009 : JACQMIN Ulrich et MASSEM Caroline de Meix-le-Tige

Décès

16.08.2009 : PONCELET Christian, époux de Christiane GUIOT
25.08.2009 : HENSMANS Claude, époux de Marie GEURTS
13.08.2009 : LEBRUN Marie, veuve de Charles DEPIENNE
04.09.2009 : FRETZ Patrick, époux d'Isabella THALLOT
04.09.2009 : PACANI Anissa, fille de Gjon et Jennifer NICOLAS



13/12/2009
Repas « choucroute ».
Local de la FC, place du Trûche, 16, **Saint-Léger**
Organisation : Institut de Musique et de la Fanfare Communale de St-Léger.
Réservations aux téléphones 063/239.729 ou 0494/496.509 et auprès d'un chargé des cours ou d'un membre de la FC.

18/12/2009
Marché de Noël.
Cercle St Louis à **Saint Léger** à partir de 16h30.
Organisation : Ecole libre de St Léger.
Personne de contact : Eric DECOLLE.
0477/46.10.31.

19/12/2009
« Mais où crèche St Léger »
- De 18h30 à minuit circuit de promenades, de dégustation de gourmandises de Noël, de visites de crèches, en compagnie du Père Noël et de la chorale de Chatillon.
- A la **Galerie Franmi-DonPedro**
Nocturne - Ouverture de 18h00 à 24h00.
Renseignements : SI Saint-Léger en Gaume, 063/21.89.70 et Galerie FranMi-Don Pedro, 063/22.15.08

26/12/2009
Dixième « Corrida Léodégarienne ».
Courses de 2, 4 et 8 kms.
Départ première course à19h00 au local Patro à Saint-Léger.
Organisation : SI et Patro.
Personne de contact : Muriel JOIRIS :
0475/77.75.69

27/12/2009
Concert de Noël.
1ère partie : le chanteur-compositeur Jacques PIERRE - 2e partie : « les Diapasons ».
Cercle St Joseph à Meix-le-Tige à 16h00
Organisation : Les Diapasons de Meix-le-Tige
Personne de contact : P. PONCELET ou A. COLLARD

09/01/2010
Concert du Nouvel An en l'église de Saint-Léger.
Avec la participation du Cercle Royal Musical d'Aubange, sous la baguette de Mr Alain CREPIN
et des Chœurs de Lorraine d'Aubange dirigés par Mme Christine DESPINEUX.
Suivi du verre de l'amitié servi au Cercle Saint-Louis.
Prévente : 5€ - Sur place : 7€ - Etudiants : 4€ - Enfants : gratuit.
Contact : 063/23.96.11, 063/60.15.34, 063/23.91.34.

31/01/2010
Repas du club.
Salle communale Châtillon dès midi.
Organisation : ES Châtillon.
Personne de contact : C. GUILLAUME.
063/21.87.89

Fin janvier 2010
Soirée bières spéciales
Cercle St Joseph à Meix-le-Tige.
Organisation : Les Diapasons de Meix-le-Tige
Personne de contact : P. PONCELET ou A. COLLARD

14/02/2010
Repas annuel de la St Valentin.
Salle Communale de **Châtillon** à partir de 11h30.
Organisation : Cercle Horticole « La Roseraie ».
Personne de contact : Raymonde JACQUEMIN
063/23.93.34 ou 0479/60.73.89.

16/02/2010
Conférence « Culture de l'asperges et de l'artichaut » par M. SCHOLTES.
Salle Communale de St Léger à 20h00
Organisation : Cercle Horticole « La Roseraie ».
Personne de contact : Raymonde JACQUEMIN.
063/23.93.34 ou 0479/60.73.89.

10/03/2010
Street Basket.
Place Choupa à **Saint-Léger**
Organisation : Echevinat du Sport, Province de Luxembourg, Belgacom Liège Basket.
Personne de contact : Monique JACOB.
063/22.25.65 ou 0496/07.90.97
monique.jacob@skynet.be .

27/03/2010
Taille des fruitiers (sur terrain) par M. MUNAUT.
Rue Ahérée à **Châtillon** à partir de 15h00.
Organisation : Cercle Horticole « La Roseraie ».
Personne de contact : Raymonde JACQUEMIN.
063/23.93.34 ou 0479/60.73.89.

15/04/2010
Conférence « Montage pour Fête des mères et communions » par Mme Myriam GERARD.
Cercle à **Meix le Tige** à 20 h 00.
Organisation : Cercle Horticole « La Roseraie ».
Personne de contact : Raymonde JACQUEMIN.
063/23.93.34 ou 0479/60.73.89.

Vous pouvez également consulter
l'agenda des manifestations
sur le site internet de la commune :

www.saint-leger.be